

**BANQUE ALIMENTAIRE DU GARD**

**N° Siret : 384 210 050 00017**

Marché gare  
3214 route de Montpellier – RN 113  
30 900 NIMES

**Exercice clos le 31/12/2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BANQUE ALIMENTAIRE DU GARD**

N° Siret : 384 210 050 00017

Marché gare  
3214 route de Montpellier – RN 113  
30900 NIMES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BANQUE ALIMENTAIRE DU GARD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

JN

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

NIMES, le 2 mars 2024

Jérôme MARQUIS  
Commissaire aux Comptes



## Bilan Actif

Etat exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations Corporelles</b>				
	Terrains	30 000,00		30 000,00	30 000,00
	Constructions	127 009,08	38 886,67	88 122,41	90 522,41
	Installations techniques, mat et outillage indus.	78 254,58	53 934,43	24 320,15	27 471,74
	Autres immobilisations corporelles	608 087,51	464 707,00	143 380,51	120 790,54
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
<b>Immobilisations Financières</b>					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres				950,00	
	<b>TOTAL (I)</b>	843 351,17	557 528,10	285 823,07	269 734,69
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en-cours</b>				
	Stocks et en-cours				
	<b>Créances</b>				
	Créances cli., adhér., usagers et cpt. rattachés	84 736,21		84 736,21	53 844,58
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	73 393,00		73 393,00	59 622,00
	Valeurs mobilières de placement				118,50
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	466 453,67		466 453,67	146 956,60	
Charges constatées d'avance	2 135,40		2 135,40		
	<b>TOTAL (II)</b>	626 718,28		626 718,28	260 541,68
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	1 470 069,45	557 528,10	912 541,35	530 276,37

JM

<b>Bilan Passif</b>
---------------------

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>Fonds Propres</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	43 000,00	43 000,00
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	181 760,53	180 159,98	
Excédent ou déficit de l'exercice	4 496,35	1 600,55	
Situation nette (sous total)	229 256,88	224 760,53	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	304 109,47	167 560,62
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	533 366,35	392 321,15
<b>Fonds déduits</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	252 009,44	67 814,43
	TOTAL (II)	252 009,44	67 814,43
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	75 000,00	25 000,00
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	75 000,00	25 000,00
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 729,09	20 015,42
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	31 336,47	25 125,37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 100,00		
	TOTAL (IV)	52 165,56	45 140,79
	Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		912 541,35	530 276,37

J

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services	302 628,14	208 882,91
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature	16 303,82	4 729,06
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	371 546,26	205 073,74
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	60 612,30	52 901,00
Mécénats	3 000,00	
Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières	44 146,50	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 055,71	57 002,98
Utilisations des fonds dédiés	67 814,43	8 403,85
Autres produits	3,25	14 948,01
<b>Total I</b>	<b>878 110,41</b>	<b>551 941,55</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	72 680,53	36 192,85
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	293 488,46	230 736,47
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 767,12	5 354,00
Salaires et traitements	168 173,00	139 582,60
Charges sociales	38 803,41	35 330,03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	50 877,84	54 456,62
Dotations aux provisions	50 000,00	25 000,00
Report en fonds dédiés	252 009,44	67 814,43
Autres charges	204,59	26,30
<b>Total II</b>	<b>932 004,39</b>	<b>594 493,30</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-53 893,98</b>	<b>-42 551,75</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 239,18	727,54
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>2 239,18</b>	<b>727,54</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
<b>Total IV</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. RESULTATS FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 239,18</b>	<b>727,54</b>

JN

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>	<b>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	-51 654,80	-41 824,21
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 151,15	43 424,76
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>56 151,15</b>	<b>43 424,76</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>56 151,15</b>	<b>43 424,76</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>936 500,74</b>	<b>596 093,85</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>932 004,39</b>	<b>594 493,30</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 496,35</b>	<b>1 600,55</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	6 640 820,00	4 913 824,00
Prestations en nature	13 043,00	235 249,00
Bénévolet	859 912,00	589 212,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 513 775,00</b>	<b>5 738 285,00</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	6 640 820,00	4 913 824,00
Mise à disposition gratuite de biens	13 043,00	20 000,00
Prestations en nature		215 249,00
Personnel bénévole	859 912,00	589 212,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 513 775,00</b>	<b>5 738 285,00</b>

50

## Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Ressources	<b>Contribution volontaires en nature</b>		
	Dons en nature	6 640 820,00	4 913 824,00
	Prestations en nature	13 043,00	235 249,00
	Bénévolat	859 912,00	589 212,00
	<b>Total des ressources</b>	<b>7 513 775,00</b>	<b>5 738 285,00</b>
Emplois	<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
	Secours en nature	6 640 820,00	4 913 824,00
	Mise à disposition gratuite de biens	13 043,00	20 000,00
	Prestations en nature		215 249,00
	Personnel bénévole	859 912,00	589 212,00
	<b>Total des emplois</b>	<b>7 513 775,00</b>	<b>5 738 285,00</b>

JN

**BANQUE ALIMENTAIRE DU GARD**

Marché gare  
Route de Montpellier

30000 NIMES

**ANNEXES**

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

*Annexes Association*

J7

**Préambule**

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les responsables.

**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

JJ

**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

JM

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2.2.3 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

JN

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	66 893
<b>TOTAL</b>	<b>66 893</b>

J^

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	43 000				43 000
Dont générosité du public					
Report à nouveau	180 160		1 601		181 761
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 601	1 601	4 496		4 496
Dont générosité du public					
Situation nette	224 761	1 601	6 097		229 257
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	167 561		135 549		304 109
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	392 321	1 601	141 646		533 366
TOTAL dont générosité du public					

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## 4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	18 729	18 729		
Dettes fiscales & sociales	31 336	31 336		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	2 100	2 100		
<b>TOTAL</b>	<b>52 166</b>	<b>52 166</b>		

## 4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 249
Dettes fiscales & sociales	13 595
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>18 844</b>

J~